

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le mardi 18 avril 2017, à 19 h 30 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Raynald Gobeil, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Jules Bouchard, district n° 3
M. Romuald Tremblay, district n° 4
M. Claude Tremblay, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :
Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 0

1. Mot de bienvenue

Le maire procède à l'ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.1. Sujets à l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2016
4. Vente du terrain 22 quartier Boréal
5. Autorisation de paiement de la quote-part des travaux réalisés sur la Grande-Ligne
6. Demande du Groupe de soutien, l'Oasis des bâtisseurs
7. Période de questions
8. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Romuald Tremblay
Appuyé par Jean-François Néron

17-85

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2016

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2016 de la municipalité de Saint-Nazaire ont été audités par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L.\s.r.l.

ATTENDU QUE les rapports de l'auditeur indépendant émis par la firme Deloitte concernent les états financiers et le taux global de taxation au 31 décembre 2016

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire approuvent les états financiers audités au 31 décembre 2016 tel que présentés et reçus

Acceptée

17-86

4. Vente du terrain 22 quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire de terrains au quartier Boréal, Saint-Nazaire

ATTENDU QUE le terrain 22 portant le numéro cadastral 28-76 du rang 4, Canton Taché est disponible à la vente

ATTENDU QUE M. Frédéric Girard et Mme Rebecca Gagnon ont signé une promesse d'achat pour acquérir ledit terrain au coût de 20 634,68 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Raynald Gobeil

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise la vente du terrain portant le numéro cadastral 28-76 du rang 4, canton Taché à M. Frédéric Girard et Mme Rebecca Gagnon au coût de 20 634,68 \$ plus les taxes applicables

Que le branchement au service d'approvisionnement en eau potable est à la charge de l'acheteur ainsi que les installations nécessaires pour l'évacuation des eaux usées

Que conformément à la promotion en cours un rabais de 1 500 \$ sera accordé

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente

Que le produit de la vente du terrain soit affecté au remboursement de la marge de crédit temporaire du règlement d'emprunt 322-14

Acceptée

17-87

5. Autorisation de paiement de la quote-part des travaux réalisés sur la Grande-Ligne

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 338-16 – paiement de la quote-part des coûts de réalisation de travaux de réfection du chemin de la Grande-Ligne en collaboration avec la Ville d'Alma

ATTENDU QUE les travaux prévus sur le chemin de la Grande-Ligne ont été réalisés et que la Ville d'Alma a déposé la reddition de compte

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Nazaire s'élève à 170 821,77 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Jean-François Néron

17-88

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Nazaire autorisent le paiement de la quote-part des travaux réalisés sur le chemin de la Grande-Ligne au montant de 170 821,77 \$ taxes incluses

Acceptée

6. Demande du Groupe de soutien, l'Oasis des bâtisseurs

ATTENDU QUE le Groupe de soutien l'Oasis des bâtisseurs a fait une demande d'ajout d'unités dans le cadre du programme Supplément au loyer – Marché privé (PSL)

ATTENDU QUE suite à la demande du Groupe de soutien l'Oasis des bâtisseurs, l'Office municipal d'habitation de Saint-Nazaire s'est vu alloué 4 unités du programme Supplément au loyer – marché privé

ATTENDU QUE la municipalité n'a nullement été informée de cette demande du Groupe de Soutien St-Nazaire l'Oasis des bâtisseurs

ATTENDU QUE la municipalité doit donner son accord pour signer une entente de gestion pour les 4 unités allouées en vertu du programme et assumer sa quote-part des coûts du programme

ATTENDU QUE la municipalité considère que le nombre d'unités bénéficiant du programme supplément de loyer au sein de la municipalité sont suffisantes

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Jean-François Néron

17-89

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Nazaire refusent de signer l'entente de gestion pour les 4 unités allouées à l'OMH de Saint-Nazaire dans le cadre du programme Supplément au loyer – Marché privé (PSL)

Acceptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question de l'assemblée

17-90

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 19 h 37

Adoptée

Saint-Nazaire, le 18 avril 2017

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA
Directeur général

Martin Sauvé,
Maire